

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance ordinaire du Conseil local pour la municipalité de Saint-Épiphane tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, soit à la salle du Centre des loisirs Simone-Simard, le lundi 11 février 2013, à 20:00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Messieurs les conseillers	Hervé Dubé Renald Côté
Et mesdames les conseillères	Kathie Deschamps Pâquerette Thériault
Monsieur le maire	Jean-Pierre Gratton

Étaient absents :

Madame la conseillère	Manon Dupont
Monsieur le conseiller	Sébastien Dubé

tous formant quorum.

La directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire, Jean-Pierre Gratton, qui s'assure qu'il y a quorum.

1, 2

3

13.02.026
ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

4

13.02.027
LECTURE ET RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JANVIER 2013

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 17 janvier, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et adopté à l'unanimité de procéder à l'acceptation de ces derniers.

5

13.02.028
PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et adopté à l'unanimité de procéder au paiement des comptes à payer pour le mois de janvier 2013 s'élevant à 44 300,78 \$ et des comptes courants s'élevant à 64 201,83 \$ pour un grand total de

comptes et approbations se chiffrant à 108 502,61 \$.

6

13.02.029

AUTORISATION DES CERTIFICATS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE JANVIER 2013

Il est proposé par madame la conseillère Kathie Deschamps et résolu à l'unanimité d'entériner les dépenses figurant aux certificats de crédits suivants pour la voirie, l'administration et les loisirs pour le mois de janvier 2013.

ADM-13-01-003

V-13-01-003

L-13-01-003

7

13.02.030

AUTORISATION DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2013

Il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité d'accepter les dépenses énumérées aux engagements de crédit suivants pour l'administration, la voirie et les loisirs pour le mois de février 2013.

ADM-13-02-001

V-13-02-001

L-13-02-001

8

13.02.031

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt de la correspondance reçue durant le mois de janvier 2013.

ADMINISTRATION

9

13.02.032

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 313-13 PORTANT SUR LA TAXATION SPÉCIALE CONCERNANT CERTAINS TRAVAUX DANS LES COURS D'EAU EN 2012

ATTENDU QUE la MRC de Rivière-du-Loup a reçu une demande d'intervention pour la Petite Rivière branche 7 dans la municipalité de Saint-Épiphane, demandant un entretien sur les lots 45 b, 46, 47, 47 b, 48, 48 b, 49 a, 49 b et 50 P1, rang 1 et 2^e rang est, afin de pouvoir cultiver ces lots dans de meilleures conditions ;

ATTENDU QUE la MRC de Rivière-du-Loup a reçu une demande d'intervention pour le Ruisseau des Castors dans la municipalité de Saint-Épiphane, demandant un entretien sur les lots 22 c, 22 d, 23 a, 23 b, 24 a et 24 c, 1^e rang, afin de pouvoir cultiver ces lots dans de meilleures conditions ;

ATTENDU QU'un entretien de cours d'eau signifie de ramener le cours d'eau à son état et niveau tel qu'au moment de sa conception tel que décrit dans la réglementation le concernant, n'impliquant ainsi pas de modification à cette dernière ;

ATTENDU QUE les demandeurs sont prêts à payer lesdits travaux ;

ATTENDU QUE les travaux dans le cours d'eau sont remboursables via le programme de remboursement des taxes municipales du MAPAQ ;

ATTENDU QUE pour que les agriculteurs reçoivent un tel remboursement, la MRC doit gérer le projet comme tout autre projet d'entretien et les municipalités doivent taxer les citoyens au moyen d'un règlement de taxation ;

ATTENDU QUE les travaux dans la Petite Rivière branche 7 s'élèvent à onze mille soixante-dix dollars et soixante-cinq cents (11 070,65 \$) et que la MRC doit se faire rembourser par la municipalité qui taxera les riverains ;

ATTENDU QUE les travaux dans le Ruisseau des Castors s'élèvent à seize mille sept cent soixante-seize dollars et dix cents (16 776,10 \$) et que la MRC doit se faire rembourser par la municipalité qui taxera les riverains ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cet effet par monsieur le conseiller Hervé Dubé, lors de la session ordinaire du jeudi 17 janvier 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et accepté à l'unanimité que le règlement no 313-13 soit et est adopté, et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit :

Article 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Le conseil est autorisé à payer le coût des travaux des cours d'eau suivants :

- Petite Rivière, branche 7, au montant de 11 070,65 \$;
- Ruisseau des Castors, au montant de 16 776,10 \$.

Article 3 Pour récupérer ces sommes, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé pour l'année 2012 :

- un tarif de 11 070,65 \$ aux demandeurs des travaux de la Petite rivière, branche 7, réparti de la façon suivante :

- 9 938,06 \$ au matricule 9711575648 ;
- 610,69 \$ au matricule 9613702008 ;
- 521,90 \$ au matricule 9612585019.

- un tarif de 16 776,10 \$ aux demandeurs des travaux du ruisseau aux Castors, réparti de la façon suivante :

- 1 249,13 \$ au matricule 9108642728 ;
- 2 220,68 \$ au matricule 9108589999 ;
- 3 564,33 \$ au matricule 9108754867 ;
- 1 318,31 \$ au matricule 9108888617 ;
- 8 423,64 \$ au matricule 9209019008.

Article 4 Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

10

13.02.033

**AVIS DE MOTION POUR LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT NO. 294
PORTANT SUR LA TARIFICATION DES BIENS, DES SERVICES ET DES
ACTIVITÉS OFFERTES PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Renald Côté à l'effet que la Municipalité va modifier le règlement no. 294 portant sur la tarification des biens et des services de la Municipalité, dans le but, notamment, de le rendre plus simple et plus clair. Un ajustement de certains tarifs sera aussi apporté afin que ceux-ci soient plus en lien avec ce qui se fait ailleurs.

11

13.02.034

**DEMANDE DE RADIATION DES INTÉRÊTS DE LA FACTURE DE LA
COMMISSION SCOLAIRE À PROPOS DE LA LOCATION ANNUELLE 2012
DU CENTRE DES LOISIRS**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de radiation des intérêts de la facture 2012 pour la location annuelle du Centre des loisirs de la part de la nouvelle directrice de l'école Notre-Dame-du-Sourire ;

ATTENDU QU'il a été demandé par la nouvelle directrice de l'école, qu'à l'avenir, et dans le but d'en accélérer le traitement, de faire parvenir les factures directement à l'école plutôt qu'au bureau de la Commission scolaire à Rivière-du-Loup ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité que le Conseil accepte de radier les intérêts de la facture no. 1156, soit un montant de 21,71 \$ en date du 11 février 2013, étant entendu que cette radiation d'intérêts ne se renouvellera pas à chaque année puisque les factures devraient désormais être traitées à temps par la Commission scolaire.

12

13.02.035

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE LOCATION DU CENTRE DES
LOISIRS ET DE LA PATINOIRE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE
KAMOURASKA – RIVIÈRE-DU-LOUP**

ATTENDU QUE l'entente signée entre la Commissions scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup et la Municipalité concernant la location du Centre des loisirs et la patinoire, date de 1988, et qu'il y a lieu d'en actualiser certains points ;

ATTENDU QUE pour la modifier ou l'annuler, une des deux parties doit aviser l'autre partie trente (30) jours avant la fin de l'année scolaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire actualiser le montant annuel de location du Centre des loisirs Simone-Simard ainsi que la patinoire et son chalet, auprès de la Commission scolaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Kathie Deschamps et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Épiphané avise immédiatement la Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup :

- qu'elle désire signer une nouvelle entente qui sera effective à partir du 1^{er} juillet 2013, et dont le montant de location annuelle s'élèvera à 3 325°\$;
- que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient mandatés à signer l'entente à venir et ses autres modalités, pour et au nom de la Municipalité ;
- que cette présente résolution annule la résolution 12.12.391 afin de respecter le processus administratif de l'entente déjà signée entre les deux parties ;
- que la Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup recevra également une lettre 30 jours avant le 30 juin, soit le vendredi 31 mai 2013, détaillant à nouveau ce qui est écrit dans cette résolution.

13

13.02.036

DEMANDE DE RADIATION DES INTÉRÊTS D'UN COMPTE DE TAXES

ATENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de radiation des intérêts du compte de taxes de la propriétaire du 100, 4^e rang Ouest, de la part de la Caisse populaire de Rivière-du-Loup, car celle-ci a effectué une erreur en payant le montant dû à une autre municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité de radier les intérêts du paiement en question afin de ne pas pénaliser injustement la propriétaire du 100, 4^e rang Ouest. Les intérêts s'élèvent à 13,97 \$ en date du 11 février 2013.

14

13.02.037

DÉLÉGUÉE DU CONSEIL SUR LE COMITÉ D'EMBELLISSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité de nommer madame la conseillère Pâquerette Thériault à titre de déléguée du conseil sur le Comité d'embellissement de la Municipalité.

15

13.02.038

DÉLÉGUÉ DU CONSEIL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA NOUVELLE CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-ÉPIPHANÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité de nommer monsieur le conseiller Sébastien Dubé à titre de représentant du conseil sur le conseil d'administration de la nouvelle Corporation de développement de Saint-Épiphané.

16

13.02.039

DEMANDE DE GRATUITÉ DE LOCATION DE SALLES PAR LE CLUB OPTIMISTE DE SAINT-ÉPIPHANE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de gratuité pour la location du Centre des loisirs et du chalet des patineurs par le Club Optimiste de Saint-Épiphane ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité d'accorder la gratuité du Centre des loisirs pour l'activité de la Saint-Valentin le 10 février 2013 ainsi que le chalet des patineurs, pour la journée blanche, le 15 février 2013. Des frais de conciergerie de 25 \$ seront toutefois facturés pour chacune des activités.

17

13.02.040

ADOPTION DE LA NOUVELLE CONVENTION DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il est proposé par madame la conseillère Kathie Deschamps et résolu à l'unanimité d'adopter la nouvelle convention de travail du directeur général et secrétaire-trésorier, signée le 4 février 2013, aux conditions prévues dans celle-ci.

18

13.02.041

DEMANDE DU CERCLE DES FERMIÈRES DE SAINT-ÉPIPHANE

ATTENDU QUE le Cercle des fermières de Saint-Épiphane a demandé à la Municipalité la possibilité d'utiliser l'ancien bar de la salle de quilles comme lieu de rassemblement pour ses activités et réunions ;

ATTENDU QUE seul l'ajout d'une porte fermant à clé est nécessaire pour rendre les lieux utilisables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité de permettre au Cercle des fermières de Saint-Épiphane d'utiliser gratuitement le local de l'ancien bar de la salle de quilles pour ses activités, à condition de le maintenir propre et d'aviser la Municipalité de tout bris ou autre événement survenant dans ledit local et les toilettes. Il est entendu que les améliorations locatives éventuelles du local seront à la charge du Cercle des fermières de Saint-Épiphane.

19

13.02.042

APPROBATION DU BUDGET 2013 DE L'OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION (OMH) DE SAINT-ÉPIPHANE

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité d'accepter et d'adopter le budget 2013 de l'Office municipale d'habitation de Saint-Épiphane, tel que présenté le 22 janvier 2013.

20

13.02.043

SÉANCE DE PERFECTIONNEMENT DE L'ADMO

21

Il est proposé par madame la conseillère Kathie Deschamps et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, à s'inscrire et à suivre la séance de perfectionnement suivante : gestionnaire et exécutant, bien vivre la dualité des tâches + négocier les contrats municipaux, dispensée par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), au coût de 270 \$, plus les taxes applicables, le mercredi 13 février 2013 à Rivière-du-Loup, et à lui rembourser les frais inhérents à ses déplacements.

13.02.044

PLAN DE FORMATION EN VUE DE L'OBTENTION DU TITRE DE GESTIONNAIRE MUNICIPAL AGRÉÉ

ATTENDU QU'il n'existe pas de cours formels pour exercer la profession de directeur d'une municipalité et que la totalité des directeurs municipaux du Québec apprennent par essai et erreur ;

ATTENDU QUE pour pallier à ce manque, l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), a élaboré un programme de formation répondant aux besoins des nouveaux directeurs municipaux (37 % des membres de l'ADMQ ont moins de 5 ans d'expérience) et aussi dans le but de crédibiliser le titre de gestionnaire municipal agréé ;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, a participé à un projet-pilote que seuls 20 directeurs municipaux du Québec ont pu bénéficier en 2012, et qu'à ce titre, sa participation n'a rien coûté à la Municipalité ;

ATTENDU QUE les premiers cours seront mis en ligne progressivement en 2013 et qu'il est possible d'acheter un groupe de cours pour bénéficier d'économies d'échelle ;

ATTENDU QUE ce plan de formation a été prévu au budget 2013 et qu'il permet d'éviter des frais de déplacement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité de permettre au directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, de s'inscrire et de procéder à l'achat d'un groupe de 5 cours en ligne, pour un montant total de 900 \$, plus les taxes applicables.

VOIRIE

22

13.02.045

SIGNATAIRES POUR LE CONTRAT D'ACHAT DU CAMION 6 ROUES CHEVROLET SILVERADO 2012

Il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité de mandater monsieur Jean-Pierre Gratton, maire, et monsieur Nicolas Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-

Épiphane, un ou plusieurs contrats de vente conditionnelle selon le format fourni par Bérubé Chevrolet Cadillac Buick GMC Ltée ou ses représentants, et que la signature de l'une de ses personnes constituera une preuve concluante de l'approbation de la Municipalité de Saint-Épiphane et que les contrats signés de cette manière, de temps à autre, sont autorisés par la présente résolution et qu'ils lient la Municipalité de Saint-Épiphane.

INCENDIE

23

13.02.046 **RAPPORT MENSUEL DE JANVIER 2013**

Monsieur Nicolas Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier, remet aux membres du conseil une copie du rapport mensuel d'incendie du mois de janvier 2013.

24

13.02.047 **MIGRATION VERS LE CAUREQ – SERVICE SECONDAIRE D'APPEL D'URGENCE (SSAU) INCENDIE**

ATTENDU QU'à une séance ultérieure, le conseil municipal va mettre fin à l'entente avec la Ville de Lévis à titre de fournisseur du service de répartition incendie (SSAU) ;

ATTENDU QU'à cette même séance, le conseil entérinera l'offre du CAUREQ (Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec) relativement au service de répartition incendie (SSAU) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Renald Côté et résolu à l'unanimité que le conseil avise Bell Canada de son désir de transférer son service de répartition incendie vers le CAUREQ.

URBANISME

25

13.02.048 **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU QUE les mandats des sièges no. 1, 3 et 5, respectivement occupés par madame Marthe Lemieux, madame Noëlla Morin et madame Pâquerette Thériault, ont pris fin le 31 décembre 2012 ;

ATTENDU QUE mesdames Lemieux et Morin ont signifié leur intérêt à poursuivre leurs activités au sein du Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QUE madame la conseillère Kathie Deschamps a accepté de remplacer madame la conseillère Pâquerette Thériault, au siège no. 5 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité de :

Reconduire dans leur mandat au Comité consultatif d'urbanisme, pour la période se terminant le 31 décembre 2014, les membres suivants :

- Siègne numéro 1, madame Marthe Lemieux ;
- Siègne numéro 3, madame Noëlla Morin ;

Et de nommer la nouvelle conseillère occupant le siège no. 5 :

- Siègne numéro 5, madame Kathie Deschamps.

AFFAIRES NOUVELLES

26

13.02.049

APPUI AU PROJET D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES SYSTÈMES D'EAUX USÉES DES PARTICULIERS DANS LES SECTEURS NON DESSERVIS PAR UN SYSTÈME PUBLIC

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité de demander au gouvernement fédéral d'étudier la possibilité de mettre en place, en collaboration avec les provinces et les territoires, un ou des programmes d'appuis financiers, en prenant exemple sur celui proposé par la Fédération canadienne des municipalités, qui permettraient la mise aux normes des installations septiques des résidences non reliées à un réseau sanitaire, dans une démarche visant à assurer l'équité urbaine/rurale, la protection des lacs, la qualité de l'eau et de la santé publique.

13.02.050

ACHAT DE MARCHE-PIED POUR LE NOUVEAU CAMION 6 ROUES CHEVROLET SIVERADO 2012

ATTENDU QUE lors de l'appel d'offre pour l'acquisition du camion 6 roues, il avait été omis l'option d'un marche-pied, et que pour des raisons de santé et sécurité au travail, il est fortement recommandé d'en avoir un pour ce type de véhicule ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité d'entériner la décision d'avoir acheté et fait poser un marche-pied, au coût de 743,43 \$, plus les taxes applicables, auprès du fournisseur Bérubé Chevrolet Cadillac Buick GMC Ltée de Rivière-du-Loup.

27

13.02.051

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal.

28

13.02.052

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur le conseiller Renald Côté et acceptée à l'unanimité à 21 h 20.

Jean-Pierre Gratton, maire

Nicolas Dionne, directeur général
et secrétaire-trésorier